



CAE Lyon Part Dieu

Procédure simplifiée Incendie, Accident, Malaise

Procédure Incendie

Alerte, évacuation, actions

ALERTE

Déclencher l'alarme incendie à l'aide d'un boîtier déclencheur ROUGE

EVACUATION

Signal sonore

=

EVACUATION

ACTIONS

OCCUPANTS : évacuent vers les points de rassemblement.

GUIDE-FILE : guide les personnes vers les issues de secours et les accompagne au point de rassemblement.

SERRE-FILE : veille à ce qu'aucune personne ne reste dans les zones de sinistres ou de fumées. Il fait le point avec le guide-file en arrivant au point de rassemblement et rend compte au chargé de site.

CHARGE DE SITE : collecte des informations sur le point de rassemblement et communique avec le SSIAP.

AGENT DE SECURITE : met en place la signalétique à l'entrée de l'accueil au public (118 Servient). Celle-ci doit permettre d'indiquer qu'une évacuation est en cours. Il veille aussi à ce qu'aucun contribuable ne tente de pénétrer au sein de l'établissement.

SSIAP : intervient pour une levée de doute et communique avec les secours. A l'issue, il autorise le retour dans le bâtiment



Procédure Incendie

Processus de l'évacuation



Dès que les sirènes retentissent, **évacuez immédiatement.**



Suivez les flèches d'évacuation et sortez par l'issue de secours la plus proche. Se référer aux plans d'évacuation en cas de doute.

Ne revenez jamais en arrière sans y avoir été invité.



Des personnels formés, les serre-files / guide-files, sont là pour vous aider lors de l'évacuation. Écoutez leurs consignes. Ils sont identifiables par leur brassard ou gilet fluo.



Il est interdit d'utiliser les ascenseurs lors de l'évacuation.



Les personnes à mobilité réduite doivent se réfugier :

1^{er} étage → Se réfugier dans les espaces d'attente sécurisés bâtiment A et B.

Sous-Sol, 2^{ème} au 6^{ème} étage → Se placer dans les zones de refuge PMR matérialisées sur l'annexe n°2.

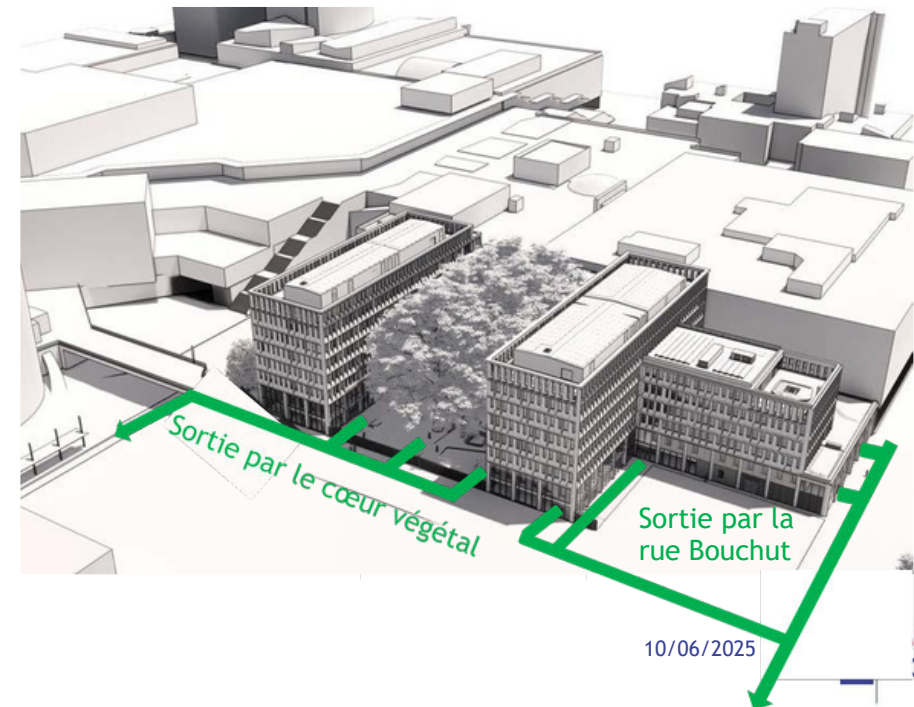
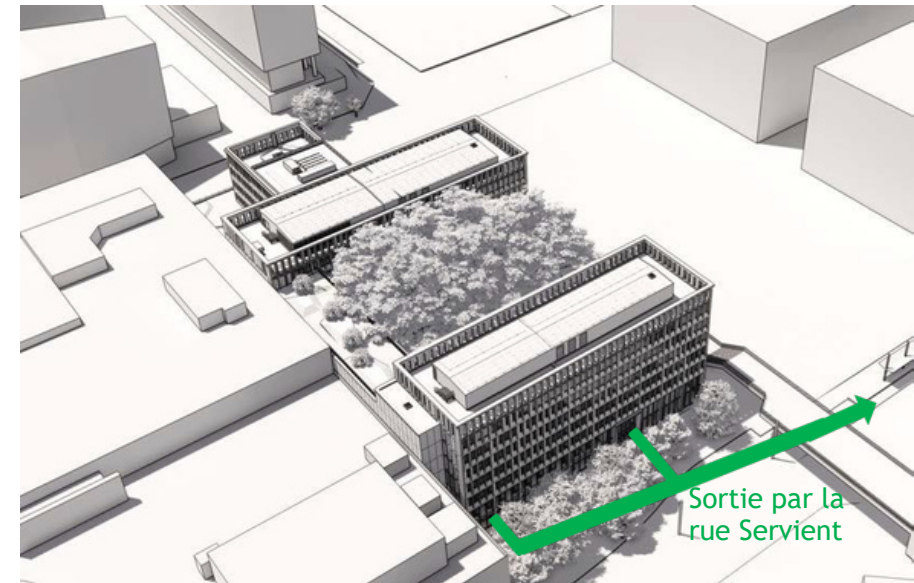
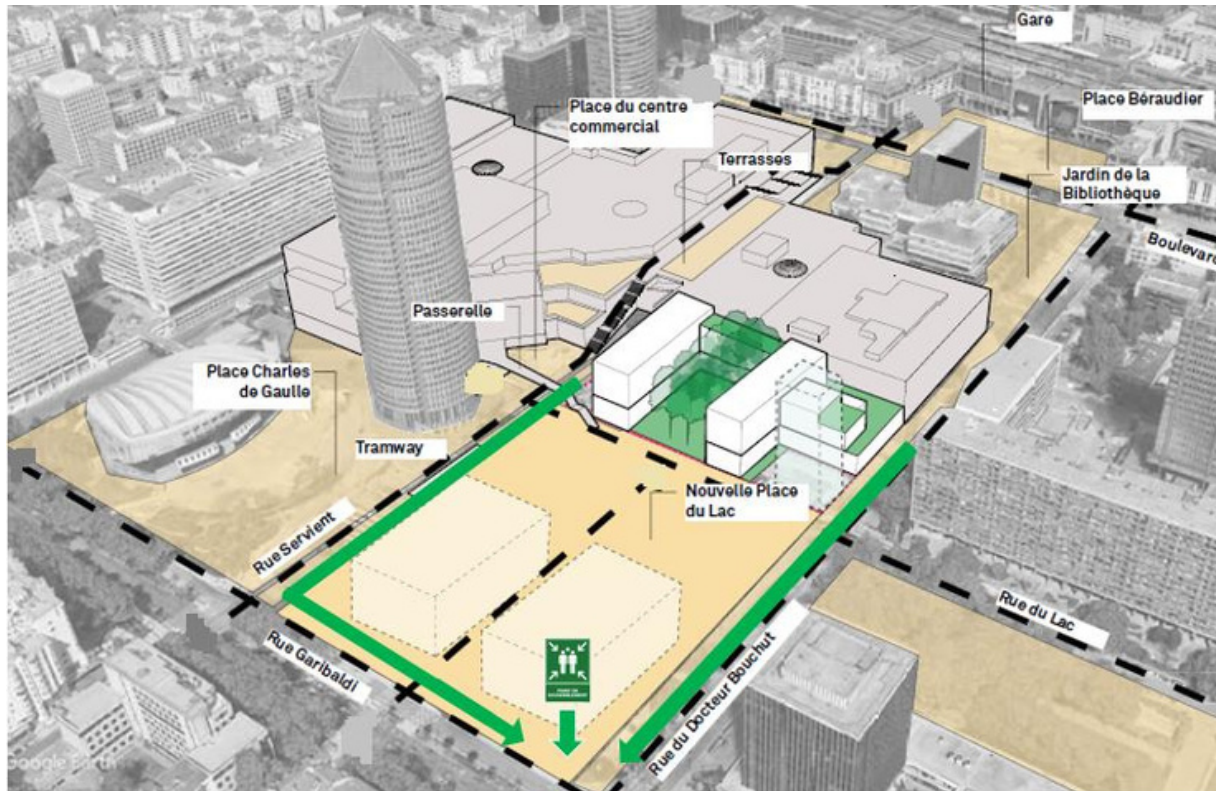
Si présence de chaise d'évacuation à proximité de votre emplacement, celle-ci doit être utilisée en priorité.



Rendez-vous au point de rassemblement le plus proche. Restez-y. Des informations et des consignes vous y seront diffusées par le coordinateur d'évacuation du site.

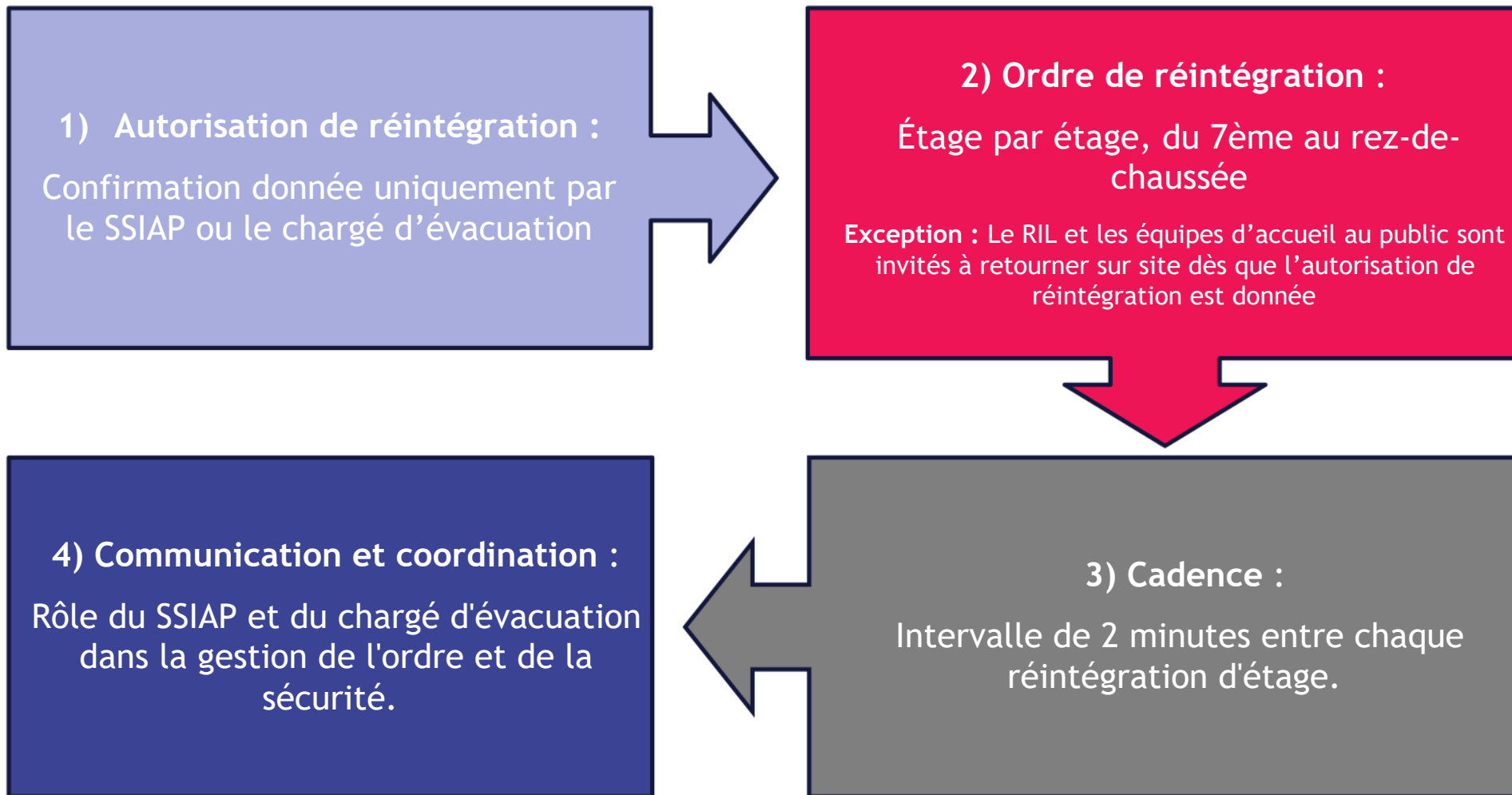
Procédure Incendie

Cheminements d'évacuation



Procédure Incendie

Réintégration des locaux



Procédure Accident et Malaise

ALERTE

Contacter le PCS par téléphone au
06 38 70 40 52

En cas d'urgence vitale, alerter
directement les secours
(118, 15 ou 112)



ACTIONS

SSIAP :

- Communique avec les secours.
 - Effectue les gestes de premiers secours.
- Utilise le DAE à sa disposition.

AGENT DE SECURITE (SUPPLEANT) :

- Communique avec les secours.
 - Effectue les gestes de premiers secours.
- Utilise le DAE à sa disposition.